



**SCIENTIFIC BRAIN TRAINING - SBT**  
Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 433.935,60 euros  
2, place du Colonel Fabien – 75019 Paris  
432 681 427 RCS PARIS

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
DU 12 JUIN 2025**

**AFFECTATION DU RÉSULTAT**

.../...

**DEUXIÈME RÉOLUTION**  
**Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2024, soit un montant de 1.003.654 euros, au compte « Autres réserves ».

En conséquence, le compte « Autres réserves » passe d'un montant de 0 euro à un montant créditeur de 1.003.654 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois exercices précédents.

Pour rappel, l'Assemblée Générale prend acte que l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2023 a autorisé une distribution exceptionnelle d'un montant de 1.500.000 euros en faveur des actionnaires par prélèvement sur le compte « primes d'émission ».

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.**

Pour : 3.703.744

Contre : /

Abstentions : /

.../...

« Extrait certifié conforme »  
Extrait certifié conforme

Signé par :  
**Olivier FRONTY**  
3B39817AFC204D0...  

---

**Le Président Directeur Général**  
Olivier Fronty

*Cet extrait a été signé électroniquement le 12 juin 2025, sur la plateforme de signature électronique « DocuSign », dans les conditions conformes aux articles 1366 et 1367 du Code civil.*



**SCIENTIFIC BRAIN TRAINING - SBT**  
Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 433.935,60 euros  
2, place du Colonel Fabien – 75019 Paris  
432 681 427 RCS PARIS

**COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

**COMPTES CERTIFIES CONFORMES**

Comptes certifiés conformes

Signé par :

**Olivier FRONTY**

3B39817AFC204D0...

---

**Le Président Directeur Général**  
Monsieur Olivier FRONTY

*Ce document a été signé électroniquement par le Président Directeur Général, le 12 juin 2025, sur la plateforme de signature électronique « DocuSign », dans les conditions conformes aux articles 1366 et 1367 du Code civil.*

## SCIENTIFIC BRAIN TRAINING

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	1 996 242	1 823 646	172 595	127 029
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				120 625
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	378 337		378 337	337 180
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>2 374 579</b>	<b>1 823 646</b>	<b>550 932</b>	<b>584 833</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	317 279	222 408	94 871	123 274
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>317 279</b>	<b>222 408</b>	<b>94 871</b>	<b>123 274</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	15 217 381	105 852	15 111 529	8 019 645
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	7 251		7 251	7 251
Prêts	3 333		3 333	17 857
Autres immobilisations financières	196 292		196 292	195 164
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>15 424 257</b>	<b>105 852</b>	<b>15 318 405</b>	<b>8 239 917</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>18 116 115</b>	<b>2 151 907</b>	<b>15 964 208</b>	<b>8 948 024</b>
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
<b>TOTAL stocks et en-cours :</b>				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	870 665		870 665	1 106 809
Autres créances	506 801		506 801	4 062 070
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL créances :</b>	<b>1 377 466</b>		<b>1 377 466</b>	<b>5 168 879</b>
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	510 293		510 293	328 359
Charges constatées d'avance	64 737		64 737	80 303
<b>TOTAL disponibilités et divers :</b>	<b>575 030</b>		<b>575 030</b>	<b>408 662</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 952 496</b>		<b>1 952 496</b>	<b>5 577 541</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler	59 246		59 246	
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>20 127 857</b>	<b>2 151 907</b>	<b>17 975 950</b>	<b>14 525 565</b>

## SCIENTIFIC BRAIN TRAINING

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
<b>SITUATION NETTE</b>		
Capital social ou individuel dont versé 433 936	433 936	433 936
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 147 475	7 147 475
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	39 780	39 780
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 800 569	
<b>Résultat de l'exercice</b>	1 003 654	1 800 569
<b>TOTAL situation nette :</b>	<b>10 425 414</b>	<b>9 421 760</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	218 132	218 132
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10 643 546</b>	<b>9 639 892</b>
Produits des émissions de titres participatifs	742 435	742 435
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>742 435</b>	<b>742 435</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	2 576	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 576</b>	
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 592 893	2 253 038
Emprunts et dettes financières divers	84 086	84 086
<b>TOTAL dettes financières :</b>	<b>5 676 978</b>	<b>2 337 124</b>
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	476 092	515 173
Dettes fiscales et sociales	408 390	1 223 650
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	28 510	67 290
<b>TOTAL dettes diverses :</b>	<b>912 991</b>	<b>1 806 114</b>
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
<b>DETTES</b>	<b>6 589 970</b>	<b>4 143 238</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>17 978 526</b>	<b>14 525 565</b>

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 491 630		2 491 630	2 777 167
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>2 491 630</b>		<b>2 491 630</b>	<b>2 777 167</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			77 269	116 715
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			138 455	185 771
Autres produits			28 448	1 207
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>2 735 802</b>	<b>3 080 861</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 869 303	2 090 895
<b>TOTAL charges externes :</b>			<b>1 869 303</b>	<b>2 090 895</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>			23 388	21 294
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires et traitements			641 905	816 036
Charges sociales			270 136	377 199
<b>TOTAL charges de personnel :</b>			<b>912 041</b>	<b>1 193 235</b>
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			102 761	145 487
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL dotations d'exploitation :</b>			<b>102 761</b>	<b>145 487</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			24 951	20 353
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>2 932 444</b>	<b>3 471 264</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(196 643)</b>	<b>(390 403)</b>

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(196 643)</b>	<b>(390 403)</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation	1 200 000	2 000 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		75 004
Différences positives de change	682	65
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>1 200 682</b>	<b>2 075 069</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		105 852
Intérêts et charges assimilées	93 181	32 195
Différences négatives de change	1 190	2 557
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>94 372</b>	<b>140 605</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>1 106 310</b>	<b>1 934 465</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>909 667</b>	<b>1 544 062</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 818	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	<b>5 818</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	139 912	53 237
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		150 008
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 576	
	<b>142 488</b>	<b>203 245</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(136 670)</b>	<b>(203 245)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	(230 656)	(459 753)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 942 301</b>	<b>5 155 931</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 938 647</b>	<b>3 355 362</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>1 003 654</b>	<b>1 800 569</b>

*Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 17.975.950 euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le chiffre d'affaires est de 2.491.630 euros et dégageant un bénéfice de 1.003.654 euros.*

## **REGLES ET METHODES**

Les comptes annuels de la Société sont établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (Articles L.123-12 à L.123-28) et du règlement ANC n° 2023-05 du 10 novembre 2023 relatif au plan comptable général (PCG).

### **Principes et conventions générales**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **Informations générales complémentaires.**

Honoraires Commissaires aux Comptes (Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008)

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 17 550 euros HT.

Composition du capital social

Le capital de la Société s'élève à 433.935,60 euros et est composé de 2.169.678 actions d'un montant nominal de 0,20 euro.

## FAITS MARQUANTS :

L'année 2024 a été marquée par :

- L'acquisition, par la Société, en novembre 2024 de deux nouvelles sociétés : 28° Design, une entreprise spécialisée dans le design de la nouvelle valeur transformative et Diafora, une société spécialisée dans les sujets de mixité et de leadership féminin ;
- Ces acquisitions ont été financés par un emprunt bancaire « coordonné » d'une durée de 7 ans, à taux variable d'un montant total de 3.637.000 euros contracté auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes (40%), de la Banque Populaire Rhône Alpes (30%) et de la Banque Palatine (30%) ;
- L'augmentation du capital social de la société Humans Matter (aujourd'hui dénommée « HappyNeuron »), filiale à 100% de la Société, d'un montant en numéraire de 3.397.500 euros, décidée par la société le 16 décembre 2024 et intégralement souscrite par elle par compensation avec les créances certaines, liquides et exigibles qu'elle détenait à l'encontre de la société Humans Matter (aujourd'hui dénommée « HappyNeuron ») à hauteur du montant de 3.397.500 euros ;
- Le détournage des activités Santé et @Work actives au sein de la société Humans Matter (aujourd'hui dénommée « HappyNeuron »), filiale à 100% de la Société, réalisé avec effet le 31 décembre 2024, par un apport partiel d'actif de l'activité @Work au sein d'une société nouvellement créée en novembre 2024 dénommée OSE (aujourd'hui dénommée « Humans Matter ») pour un montant d'actif net apporté de 2.607.021 euros. En rémunération de cet apport, il a été émis par la société OSE (société bénéficiaire), le 31 décembre 2024, 2.607.021 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'1 euro chacune, à titre d'augmentation de capital, attribuées en intégralité à la société Humans Matter (société apporteuse).
- La mise en place d'un Plan d'attribution d'actions gratuites en faveur de Jonathan Kraemer, salarié de la société Humans Matter (aujourd'hui dénommée « HappyNeuron ») et Directeur des Métiers et de Béatrice Fayolle, Directrice Générale de la nouvelle société nouvellement créée OSE (aujourd'hui dénommée « Humans Matter »).
  - 
  - Nombre d'actions : attribution gratuite, en une seule fois, de 108 484 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,20 € chacune (montant nominal total 21 697 €), soit 5 % du capital social au 25 juin 2024, dans la limite de 2 % du capital par bénéficiaire SBT\_Règlement plan AGA\_....
  - Impact sur l'exercice : à la clôture au 31 décembre 2024, aucune action n'est encore définitivement attribuée ; par conséquent, aucune charge n'est constatée. La charge afférente au plan sera mesurée à la juste valeur des actions à la date d'attribution (17 décembre 2024) et étalée en charge de personnel sur la période d'acquisition d'un an (17 décembre 2024 - 17 décembre 2025).
  - Conditions d'octroi : l'attribution devient définitive uniquement si, pendant la « période d'acquisition » d'un an à compter du 17 décembre 2024, le bénéficiaire conserve sans interruption sa qualité de salarié ou de mandataire social et n'est impliqué dans aucun litige ; puis une « période de conservation » d'un an s'applique avant toute cession

### Historique :

En 2023, la Société a effectué des prises de participation au capital de :

- CONSTEL EDUCATION, à hauteur de 9,4% du capital de cette société correspondant à un montant de 356.537 euros ;
- UNITED CROCOS, participation à la nouvelle levée de fonds de décembre 2023 à hauteur d'un montant complémentaire de 27.771 euros (pour atteindre une participation totale à hauteur de 9,49% du capital de cette société, correspondant à un montant de 47.771 euros)
- REVERTO, à hauteur de 22,54% du capital de cette société correspondant à un montant de 570.865 euros

Ces prises de participation ont été financées par la souscription de Prêts pour la Relance auprès de la banque Société Générale, à hauteur de 1.400.000€.

Les titres de la société HappyBlueFish Studio ont été dépréciés à hauteur de 100% de leur valeur au 31/12/2023 à la suite de la liquidation judiciaire de la société, soit un montant déprécié de 75.004 euros et une annulation des titres au bilan.

Les titres de la société Reenbow ont été déprécié à hauteur de 50% de leur valeur au 31/12/2023 à la suite des tests de valorisation réalisés, soit un montant déprécié de 105.852 euros.

L'Assemblée Générale de la Société du 26 juin 2023 a décidé de procéder à une distribution exceptionnelle en numéraire d'un montant de 1.500.000 euros par prélèvement sur le compte « primes d'émission ».

La SOCADIF est entrée au capital de la Société en 2022 par une opération d'émission d'obligations convertibles en actions, suivie d'une réduction de capital non motivée par des pertes en vue du rachat des actionnaires minoritaires constituant le flottant, et avec pour conséquence la radiation de la cote de la Société sur le marché Euronext Access. En conséquence, la nouvelle répartition du capital de la Société au 31/12/22 était la suivante : 25% du capital est détenu par la SOCADIF (542.495 actions), 71,1% par la société des managers HuManCo et le reste par de l'autocontrôle et des actionnaires minoritaires, pour un total de 2.169.678 actions de la Société au 31/12/22.

## **METHODES D'EVALUATION**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

### AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels et autres immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
- Agencements et aménagements des constructions	5 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	8 ans

Les comptes de concessions, brevets et droits similaires correspondent à des logiciels et marques.

Les logiciels sont amortis en linéaire sur une période de 5 ans.

Les marques et noms de domaines ne sont pas amortissables.

Les logiciels créés en interne sont comptabilisés en actifs incorporels s'ils répondent aux critères suivants :

- faisabilité technique,
- intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre,
- capacité de l'utiliser ou de la vendre,
- avantages économiques futurs probables,
- disponibilité des ressources et capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées aux actifs.

Les coûts de production interne répondant aux critères ci-dessus sont inscrits à l'actif à hauteur des coûts directs affectés à chaque actif et sont amortis sur la durée attendue d'utilité des actifs concernés, soit 5 ans.

### DETAIL DU POSTE LOGICIELS IMMOBILISES

Les logiciels créés par l'entreprise au titre de l'année 2024 et entrant dans le cadre de la recherche n'ont pas fait l'objet de production immobilisée. Les immobilisations en cours au 31/12/24 s'élèvent à 378.336,84 euros. Ils sont inscrits à l'actif dès lors que les critères d'activation sont remplis notamment quant aux perspectives commerciales.

Les charges activées correspondent aux salaires, aux charges sociales patronales du personnel affecté, et à la sous-traitance relative à la recherche et au développement des logiciels créés.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est mis en œuvre. Une dépréciation est constatée le cas échéant.

### DETAIL DU POSTE AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Les amortissements dérogatoires sur les frais d'acquisition de titres s'élèvent à 218.132 euros au 31/12/2024.

### DUREE D'AMORTISSEMENT

Les logiciels immobilisés sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans en mode linéaire.

### TITRES ET CREANCES IMMOBILISES

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix d'acquisition, y compris les frais engagés pour leur acquisition.

Les titres de participation font l'objet d'un test de dépréciation lors de chaque clôture, afin de comparer la valeur comptable avec la valeur d'inventaire de chaque participation. La valeur d'inventaire est évaluée par une approche basée sur la méthode des flux de trésorerie futurs (méthode DCF).

Le périmètre des participations a évolué au 31 décembre 2024 par rapport au 31 décembre 2023. En effet, la Société a acquis, en 2024, 100% du capital des sociétés suivantes :

- Diafora pour un montant de 3.075.191,99 euros
- 28° Design pour un montant de 619.191,82 euros

La Société détient également des titres de la société Reverso pour un montant de 570.965 euros, des titres de la société United Crocos pour un montant de 47.771,53 euros, des titres de la société Reenbow pour un montant de 211.703,35 euros, des titres de la société Constel Education pour un montant de 356.537,41 euros et des titres de la société HELLO ELTON pour un montant de 113.160 euros.

Par ailleurs, à la suite de la fusion réalisée en 2021 sur le périmètre HUMANS MATTER, la Société détient désormais un montant total de 6.825.459 euros de titres de sa nouvelle filiale, qui correspond à la somme des titres détenus des anciennes filiales. Cette somme a été augmentée d'un montant de 3.397.500€ par augmentation de capital par compensation de créances le 17 décembre 2024.

Du fait des résultats déficitaires et des projections peu optimistes pour les années à venir, les titres de la société REENBOW ont été dépréciés dans les comptes de la Société à hauteur d'un montant de 105.082 euros au 31/12/23.

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Une provision pour risques et charge d'un montant de 2 576 €, correspondent à la quote-part d'amortissement des frais d'émission d'emprunt imputable à l'exercice clos le 31 décembre 2024, en application du principe d'étalement sur la durée de l'emprunt a été passée pendant l'exercice.

### CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

CREANCES ET DETTES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONSComptes courants :

		au 31/12/2024	Solde	Intérêts
451950	<b>Compte Courant Humans Matter</b>		168 234,00 €	0 €
451710	<b>Compte Courant Hn Inc</b>		-60 974,41 €	0 €
451970	<b>Compte Courant Gnosia</b>		419,13 €	0 €
451800	<b>Compte Courant OSE CORP</b>		9 426,17 €	0 €

Comptes Clients/fournisseurs :

		au 31/12/2024	Débit	Crédit
411000	<b>HUMANS MATTER</b>		808 712,59 €	
411000	<b>HN INC</b>		33 370,95 €	
411000	<b>OSE CORP</b>		31 752,92 €	

**TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS**

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
				Brute	Nette				
HUMANS MATTER SAS, 52 quai Rambaud 69002 Lyon	3 737 250	173 159	100%	10 222 959	10 222 959	0	0	17 244 959	770 980
DIAFORA	20 000	122 757	100%	3 075 192	3 075 192	0	0	1 621 785	515 831
28D DESIGN	1 000	154 532	100%	619 192	619 192	0	0	388 667	34 944
REVERTO*	7026	-4166	22,50%	570 865	570 865	0	0	1 266 697	11 844
CONSTEL EDUCATION*	5 671,50	-46 905	9,40%	356837	356837	0	0	706 132	-60 567
	*comptes 2023								

Les données indiquées dans le tableau des filiales pour 28° Design et Diafora couvrent l'ensemble de l'exercice 2024, même si l'acquisition de ces entités par SBT est intervenue en cours d'année.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur de revient des titres a été calculée selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Pas de nouvelle valeur mobilière de placement souscrite par la Société au cours de l'exercice 2024.

### PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan concernent l'amortissement des frais d'acquisition sur titres.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

### OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

### CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la Société s'élève à un montant de 2.491.630 euros en 2024 et est ventilé de la manière suivante :

- 24.900 euros de reprise d'un avoir client
- Le reste du chiffre d'affaires réalisé (2.466.730 euros) concerne de la refacturation aux filiales de frais de structure, de loyers, de Management Fees et de Human Fees supportés en direct par la Société mais bénéficiant à ses filiales.

### SUBVENTIONS

Le produit de subventions de la Société de l'ordre de 77.269 euros est ventilé de la manière suivante :

- 44.577 euros de produit de subvention à recevoir en 2023 relatif au projet THERADIA
- 32.692 euros de produit de subvention octroyé par l'ANRT et correspondant aux salariés sous contrats CIFRE SBT en 2024

### CREDIT BAIL

Deux contrats de crédit-bail engagent la Société en 2024 :

- Contrats leasing matériels informatiques MacBook avec CM-CIC en date du 01/01/2018 pour le premier contrat  
Loyers 2024 = 7.623 euros
- Contrat leasing matériel informatique avec Dell Finance Service en date du 01/01/2020 pour le premier contrat  
Loyers 2024 = 6.105 euros

<b>Crédit-bail</b>	<b>DELL FINANCE SERVICE</b>	<b>CM-CIC</b>	<b>Total</b>
Valeur d'origine	37 059	76 961	114 020
Nouveaux crédits-baux 2023	14 978	13 150	28 128
<b>Amortissements :</b>			<b>0</b>
Cumul ex antérieurs	31 752	59 935	91 687
Exercice	8 067	15 032	23 099
<b>Valeur nette</b>	<b>12 218</b>	<b>15 144</b>	<b>27 362</b>
<b>Redevances</b>			<b>0</b>
Cumul ex antérieurs	31 752	59 935	91 687
Exercice	6 105	7 623	13 728
<b>Redevances payées</b>	<b>37 857</b>	<b>67 558</b>	<b>105 415</b>
			<b>0</b>
A un an au plus	0	5 527	5 527
A plus d'un an et cinq ans au plus	0	5 527	5 527
A plus de 5 ans			0
<b>Redevances restant à payer</b>	<b>0</b>	<b>11 054</b>	<b>11 054</b>
			<b>0</b>
A un an au plus	28 992	56 402	85 394
A plus d'un an et cinq ans au plus	23 045	33 709	56 754
A plus de 5 ans			0
<b>Valeur résiduelle</b>	<b>52 037</b>	<b>90 111</b>	<b>142 148</b>
			<b>0</b>
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>	<b>6 105</b>	<b>7 623</b>	<b>13 728</b>

#### TRANSFERTS DE CHARGES :

Les transferts de charges pour un montant de 138.454 euros correspondent à :

- Des avantages en nature véhicule de société pour un montant de 12.473 euros ;
- Des transferts de charges auprès des autres entités du groupe pour un montant de 125.981 euros (il s'agit des refacturations de frais de fonctionnement liés aux différents locaux du groupe SBT)

#### CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS :

##### Produits financiers :

Le total des produits financiers constaté en 2024 chez la Société s'élève à 1.200.682 euros.

Ceci s'explique par :

- Des produits financiers de participation (dividendes perçus par SBT de sa filiale Humans Matter) pour un montant de 1.200.000 euros ;
- Des gains de change pour un montant de 682 euros.

##### Charges Financières :

Le total des charges financières constaté en 2024 chez la Société s'élève à un montant de 94.372 euros, et s'explique par :

- Des intérêts sur emprunts pour 93.181 euros ;
- Des pertes de change pour 1.190 euros.

#### CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

##### Produits exceptionnels :

Un produit exceptionnel de 5.818 euros est constaté au titre de l'exercice 2024 dans les comptes de la Société.

Charges exceptionnelles :

Un montant de charges exceptionnelles de 139.913 euros a été constaté au titre de l'exercice 2024.

Ces montants concernent pour :

- 970 euros d'amendes et contraventions ;
- 6.223 euros d'honoraires de notre cabinet de conseil pour la mise en place du plan d'attribution d'actions gratuites;
- 13.724 euros d'honoraires de conseil pour la restructuration du capital de Humans Matter
- 118.996 euros d'indemnités de départ de 4 salariés de la Société partis en 2024 dans le cadre de la réorganisation de l'activité Innovation.

INTEGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

En 2018, la société TWINCORP rejoint les autres sociétés françaises du groupe dans le groupe d'intégration fiscale (à savoir : Arnava, Happyneuron, FPB2 et Symetrix).

En 2020, du fait de la fusion dans la société FPB2 (devenue la société HUMANS MATTER) des filiales ARNAVA, HAPPYNEURON, SYMETRIX et TWINCORP, le groupe d'intégration fiscale n'est plus que composé de 2 sociétés, à savoir la Société et la société HUMANS MATTER.

La société HUMANS MATTER versera à la Société, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la société filiale aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

Au titre de l'exercice 2024, la charge d'impôt sur les bénéfices de la société HUMANS MATTER constatée dans les comptes de la Société au titre de l'intégration fiscale s'élève à 168.234 euros.

## **ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**

### **ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE**

La convention collective de la société prévoit des indemnités de fin de carrière. Le montant de cet engagement, non provisionné dans les comptes, s'élève, charges sociales comprises à 16192 euros.

Il tient compte d'une revalorisation annuelle des salaires de 4% et d'un taux d'actualisation de 3,28% et un taux de rotation du personnel de 6,25%.

### **ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Les Prêts Garantis par l'Etat souscrits par SBT courant 2020 bénéficient de la garantie de l'Etat (garantie BPI) telle que prévue par l'arrêté du 23 mars 2020.

Promesse de cession des actions de REVERTO par les autres associés de REVERTO au bénéfice de la Société (Bénéficiaire) :

Prise de participation d'une valeur de 571 k€ à hauteur de 25,7% du capital de la société REVERTO par souscription de 1.500 actions nouvelles et par acquisition de 309 actions auprès d'un actionnaire cédant.

Cette acquisition a été également financée par PPR pour 500 k€.

Une promesse de cession a été consentie sur l'intégralité des actions restantes aux termes d'un Pacte d'associés. L'option conférée à la Société pourra être levée par elle entre juillet et novembre 2026. La valeur sera comprise entre 2 100 k€ (« Valeur Plancher ») et 9 000 k€ (« Valeur Plafond »).

La valeur d'entreprise sera égale au Résultat d'Exploitation (déc.-25) \* coefficient multiplicateur (20).

Dans le cadre du rachat de la société Diafora fin novembre 2024, la cédante a consenti une garantie d'actif et de passif au bénéfice de la Société et un montant de 250k€ a été retenu, sous séquestre, en garantie de la garantie.

Par ailleurs, la Société a consenti un nantissement sur les titres des sociétés Diafora et 28° Design au profit des banques Cera, BPAURA et Palatine, dans le cadre de l'emprunt effectué pour financer les rachats de ces deux sociétés fin novembre 2024.

La Société ne dispose donc pas d'autres engagements hors bilan au 31/12/24.

### **CREDIT D'IMPOT RECHERCHE (CIR et CII) :**

Le crédit d'impôt recherche calculé au titre de 2024 s'élève à un montant de 90.214 euros.

Le produit du CIR, propre à l'entreprise, comptabilisé est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

### **EFFECTIF MOYEN :**

Salariés permanents : 8,46

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

	En Euros	Exercice n
<b>A</b>		
1.	Capitaux propres à la clôture de l'exercice n-1 avant affectations	7 839 323
2.	Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	1 800 569
3.	Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice n	9 639 892
<b>B</b>	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice n	0
1.	Variation du capital	0
2.	Variation des autres postes	0
<b>C.</b>	<b>(=A3 + B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs</b>	<b>9 639 892</b>
<b>D</b>	Variation en cours d'exercice :	1 003 654
1.	Variation du capital	0
2.	Variation des primes, réserves, report à nouveau	1 003 654
3.	Variation des « provisions » relevant des capitaux propres	0
4.	Contrepartie des réévaluations	0
5.	Variation des provisions réglementées et subventions d'investissement	0
6.	Autres variations	0
<b>E</b>	<b>Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice n avant AGO (=C+D)</b>	<b>10 643 546</b>
<b>F</b>	<b>VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (=E-C)</b>	<b>1 003 654</b>
<b>G</b>	dont : variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
<b>H</b>	<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATION DE STRUCTURE (F-G)</b>	<b>1 003 654</b>

EVENEMENTS POST CLOTURE

La Société a constitué avec la société APLIM, une joint-venture dénommée FONDAMENTAPPS. Cette joint-venture, dont la Société détient 50% du capital et des droits de vote, a été immatriculée le 4 avril 2025.

Elle a pour objet social :

- les études, conseils et toutes prestations informatiques dans le domaine des sciences cognitives appliquées à l'Education,
- la délivrance de services,
- la conception, le développement, la commercialisation de tous produits informatiques et notamment de logiciels, progiciels, matériels, fournitures et accessoires, édition de logiciels et progiciels, et
- les actions de formation en matière informatique et formation métier.

Conformément au traité d'apport signé le 18 novembre 2024 entre la société OSE (devenue HUMANS MATTER) et HUMANS MATTER (devenue HAPPYNEURON) il est prévu de procéder, postérieurement à la clôture, à une réduction de capital de la Société HUMANS MATTER (devenue HAPPYNEURON). Cette opération vise à permettre l'attribution à la société des 2 607 021 actions OSE (devenue HUMANS MATTER) reçues dans le cadre de l'apport de la branche d'activité AT WORK, selon le régime prévu à l'article 115, 2 du Code général des impôts.

SBT

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

**Grant Thornton SAS**

SAS d'Expertise Comptable et de  
Commissariat aux Comptes  
Cité Internationale  
44 quai Charles de Gaulle  
CS 60095 69463 Lyon Cedex 06

## **SCIENTIFIC BRAIN TRAINING - SBT**

Société Anonyme  
au capital de 433 936 Euros  
2 Place du Colonel Fabien  
75019 PARIS

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2024**

Aux actionnaires de la société Scientific Brain Training,

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Scientific Brain Training relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 15 111 milliers d'euros, sont évalués à leur prix d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note « Titres et créances immobilisés » de l'annexe aux états financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe aux états financiers fournisse une information appropriée.

## VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 28 mai 2025 à Lyon

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton SAS

Membre français de Grant Thornton International

Katia Fleche



# Bilan Actif

SCIENTIFIC BRAIN TRAINING

Période du 01/01/24 au 31/12/24  
Edition du 26/05/25  
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	1 996 242	1 823 646	172 595	127 029
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				120 625
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	378 337		378 337	337 180
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>2 374 579</b>	<b>1 823 646</b>	<b>550 932</b>	<b>584 833</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	317 279	222 408	94 871	123 274
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>317 279</b>	<b>222 408</b>	<b>94 871</b>	<b>123 274</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	15 217 381	105 852	15 111 529	8 019 645
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	7 251		7 251	7 251
Prêts	3 333		3 333	17 857
Autres immobilisations financières	196 292		196 292	195 164
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>15 424 257</b>	<b>105 852</b>	<b>15 318 405</b>	<b>8 239 917</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>18 116 115</b>	<b>2 151 907</b>	<b>15 964 208</b>	<b>8 948 024</b>

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
<b>TOTAL stocks et en-cours :</b>				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	870 665		870 665	1 106 809
Autres créances	506 801		506 801	4 062 070
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL créances :</b>	<b>1 377 466</b>		<b>1 377 466</b>	<b>5 168 879</b>
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	510 293		510 293	328 359
Charges constatées d'avance	64 737		64 737	80 303
<b>TOTAL disponibilités et divers :</b>	<b>575 030</b>		<b>575 030</b>	<b>408 662</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 952 496</b>		<b>1 952 496</b>	<b>5 577 541</b>

Frais d'émission d'emprunts à étaler	59 246		59 246	
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>20 127 857</b>	<b>2 151 907</b>	<b>17 975 950</b>	<b>14 525 565</b>
----------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

# Bilan Passif

SCIENTIFIC BRAIN TRAINING

Période du 01/01/24 au 31/12/24  
Edition du 26/05/25  
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
<b>SITUATION NETTE</b>		
Capital social ou individuel dont versé 433 936	433 936	433 936
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 147 475	7 147 475
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	39 780	39 780
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 800 569	
<b>Résultat de l'exercice</b>	1 003 654	1 800 569
<b>TOTAL situation nette :</b>	<b>10 425 414</b>	<b>9 421 760</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	218 132	218 132
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10 643 546</b>	<b>9 639 892</b>
Produits des émissions de titres participatifs	742 435	742 435
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>742 435</b>	<b>742 435</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	2 576	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 576</b>	
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 592 893	2 253 038
Emprunts et dettes financières divers	84 086	84 086
<b>TOTAL dettes financières :</b>	<b>5 676 978</b>	<b>2 337 124</b>
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	476 092	515 173
Dettes fiscales et sociales	408 390	1 223 650
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	28 510	67 290
<b>TOTAL dettes diverses :</b>	<b>912 991</b>	<b>1 806 114</b>
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
<b>DETTES</b>	<b>6 589 970</b>	<b>4 143 238</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>17 978 526</b>	<b>14 525 565</b>

# Compte de Résultat (Première Partie)

SCIENTIFIC BRAIN TRAINING

Période du 01/01/24 au 31/12/24  
Edition du 26/05/25  
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 491 630		2 491 630	2 777 167
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>2 491 630</b>		<b>2 491 630</b>	<b>2 777 167</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			77 269	116 715
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			138 455	185 771
Autres produits			28 448	1 207
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>2 735 802</b>	<b>3 080 861</b>
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 869 303	2 090 895
<b>TOTAL charges externes :</b>			<b>1 869 303</b>	<b>2 090 895</b>
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			23 388	21 294
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			641 905	816 036
Charges sociales			270 136	377 199
<b>TOTAL charges de personnel :</b>			<b>912 041</b>	<b>1 193 235</b>
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			102 761	145 487
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL dotations d'exploitation :</b>			<b>102 761</b>	<b>145 487</b>
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			24 951	20 353
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>2 932 444</b>	<b>3 471 264</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(196 643)</b>	<b>(390 403)</b>

# Compte de Résultat (Seconde Partie)

SCIENTIFIC BRAIN TRAINING

Période du 01/01/24 au 31/12/24  
Edition du 26/05/25  
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(196 643)</b>	<b>(390 403)</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation	1 200 000	2 000 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		75 004
Différences positives de change	682	65
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>1 200 682</b>	<b>2 075 069</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		105 852
Intérêts et charges assimilées	93 181	32 195
Différences négatives de change	1 190	2 557
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>94 372</b>	<b>140 605</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>1 106 310</b>	<b>1 934 465</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>909 667</b>	<b>1 544 062</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 818	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	<b>5 818</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	139 912	53 237
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		150 008
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 576	
	<b>142 488</b>	<b>203 245</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(136 670)</b>	<b>(203 245)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	(230 656)	(459 753)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 942 301</b>	<b>5 155 931</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 938 647</b>	<b>3 355 362</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>1 003 654</b>	<b>1 800 569</b>

*Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 17.975.950 euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le chiffre d'affaires est de 2.491.630 euros et dégageant un bénéfice de 1.003.654 euros.*

## **REGLES ET METHODES**

Les comptes annuels de la Société sont établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (Articles L.123-12 à L.123-28) et du règlement ANC n° 2023-05 du 10 novembre 2023 relatif au plan comptable général (PCG).

### **Principes et conventions générales**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **Informations générales complémentaires.**

#### Honoraires Commissaires aux Comptes (Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008)

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 17 550 euros HT.

#### Composition du capital social

Le capital de la Société s'élève à 433.935,60 euros et est composé de 2.169.678 actions d'un montant nominal de 0,20 euro.

## FAITS MARQUANTS :

L'année 2024 a été marquée par :

- L'acquisition, par la Société, en novembre 2024 de deux nouvelles sociétés : 28° Design, une entreprise spécialisée dans le design de la nouvelle valeur transformative et Diafora, une société spécialisée dans les sujets de mixité et de leadership féminin ;
- Ces acquisitions ont été financés par un emprunt bancaire « coordonné » d'une durée de 7 ans, à taux variable d'un montant total de 3.637.000 euros contracté auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes (40%), de la Banque Populaire Rhône Alpes (30%) et de la Banque Palatine (30%) ;
- L'augmentation du capital social de la société Humans Matter (aujourd'hui dénommée « HappyNeuron »), filiale à 100% de la Société, d'un montant en numéraire de 3.397.500 euros, décidée par la société le 16 décembre 2024 et intégralement souscrite par elle par compensation avec les créances certaines, liquides et exigibles qu'elle détenait à l'encontre de la société Humans Matter (aujourd'hui dénommée « HappyNeuron ») à hauteur du montant de 3.397.500 euros ;
- Le détournage des activités Santé et @Work actives au sein de la société Humans Matter (aujourd'hui dénommée « HappyNeuron »), filiale à 100% de la Société, réalisé avec effet le 31 décembre 2024, par un apport partiel d'actif de l'activité @Work au sein d'une société nouvellement créée en novembre 2024 dénommée OSE (aujourd'hui dénommée « Humans Matter ») pour un montant d'actif net apporté de 2.607.021 euros. En rémunération de cet apport, il a été émis par la société OSE (société bénéficiaire), le 31 décembre 2024, 2.607.021 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'1 euro chacune, à titre d'augmentation de capital, attribuées en intégralité à la société Humans Matter (société apporteuse).
- La mise en place d'un Plan d'attribution d'actions gratuites en faveur de Jonathan Kraemer, salarié de la société Humans Matter (aujourd'hui dénommée « HappyNeuron ») et Directeur des Métiers et de Béatrice Fayolle, Directrice Générale de la nouvelle société nouvellement créée OSE (aujourd'hui dénommée « Humans Matter »).
  - 
  - Nombre d'actions : attribution gratuite, en une seule fois, de 108 484 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,20 € chacune (montant nominal total 21 697 €), soit 5 % du capital social au 25 juin 2024, dans la limite de 2 % du capital par bénéficiaire SBT\_Règlement plan AGA\_....
  - Impact sur l'exercice : à la clôture au 31 décembre 2024, aucune action n'est encore définitivement attribuée ; par conséquent, aucune charge n'est constatée. La charge afférente au plan sera mesurée à la juste valeur des actions à la date d'attribution (17 décembre 2024) et étalée en charge de personnel sur la période d'acquisition d'un an (17 décembre 2024 - 17 décembre 2025).
  - Conditions d'octroi : l'attribution devient définitive uniquement si, pendant la « période d'acquisition » d'un an à compter du 17 décembre 2024, le bénéficiaire conserve sans interruption sa qualité de salarié ou de mandataire social et n'est impliqué dans aucun litige ; puis une « période de conservation » d'un an s'applique avant toute cession

## Historique :

En 2023, la Société a effectué des prises de participation au capital de :

- CONSTEL EDUCATION, à hauteur de 9,4% du capital de cette société correspondant à un montant de 356.537 euros ;
- UNITED CROCOS, participation à la nouvelle levée de fonds de décembre 2023 à hauteur d'un montant complémentaire de 27.771 euros (pour atteindre une participation totale à hauteur de 9,49% du capital de cette société, correspondant à un montant de 47.771 euros)
- REVERTO, à hauteur de 22,54% du capital de cette société correspondant à un montant de 570.865 euros

Ces prises de participation ont été financées par la souscription de Prêts pour la Relance auprès de la banque Société Générale, à hauteur de 1.400.000€.

Les titres de la société HappyBlueFish Studio ont été dépréciés à hauteur de 100% de leur valeur au 31/12/2023 à la suite de la liquidation judiciaire de la société, soit un montant déprécié de 75.004 euros et une annulation des titres au bilan.

Les titres de la société Reenbow ont été déprécié à hauteur de 50% de leur valeur au 31/12/2023 à la suite des tests de valorisation réalisés, soit un montant déprécié de 105.852 euros.

L'Assemblée Générale de la Société du 26 juin 2023 a décidé de procéder à une distribution exceptionnelle en numéraire d'un montant de 1.500.000 euros par prélèvement sur le compte « primes d'émission ».

La SOCADIF est entrée au capital de la Société en 2022 par une opération d'émission d'obligations convertibles en actions, suivie d'une réduction de capital non motivée par des pertes en vue du rachat des actionnaires minoritaires constituant le flottant, et avec pour conséquence la radiation de la cote de la Société sur le marché Euronext Access. En conséquence, la nouvelle répartition du capital de la Société au 31/12/22 était la suivante : 25% du capital est détenu par la SOCADIF (542.495 actions), 71,1% par la société des managers HuManCo et le reste par de l'autocontrôle et des actionnaires minoritaires, pour un total de 2.169.678 actions de la Société au 31/12/22.

## **METHODES D'EVALUATION**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

### AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels et autres immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
- Agencements et aménagements des constructions	5 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	8 ans

Les comptes de concessions, brevets et droits similaires correspondent à des logiciels et marques.

Les logiciels sont amortis en linéaire sur une période de 5 ans.

Les marques et noms de domaines ne sont pas amortissables.

Les logiciels créés en interne sont comptabilisés en actifs incorporels s'ils répondent aux critères suivants :

- faisabilité technique,
- intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre,
- capacité de l'utiliser ou de la vendre,
- avantages économiques futurs probables,
- disponibilité des ressources et capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées aux actifs.

Les coûts de production interne répondant aux critères ci-dessus sont inscrits à l'actif à hauteur des coûts directs affectés à chaque actif et sont amortis sur la durée attendue d'utilité des actifs concernés, soit 5 ans.

### DETAIL DU POSTE LOGICIELS IMMOBILISES

Les logiciels créés par l'entreprise au titre de l'année 2024 et entrant dans le cadre de la recherche n'ont pas fait l'objet de production immobilisée. Les immobilisations en cours au 31/12/24 s'élèvent à 378.336,84 euros. Ils sont inscrits à l'actif dès lors que les critères d'activation sont remplis notamment quant aux perspectives commerciales.

Les charges activées correspondent aux salaires, aux charges sociales patronales du personnel affecté, et à la sous-traitance relative à la recherche et au développement des logiciels créés.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est mis en œuvre. Une dépréciation est constatée le cas échéant.

### DETAIL DU POSTE AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Les amortissements dérogatoires sur les frais d'acquisition de titres s'élèvent à 218.132 euros au 31/12/2024.

### DUREE D'AMORTISSEMENT

Les logiciels immobilisés sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans en mode linéaire.

### TITRES ET CREANCES IMMOBILISES

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix d'acquisition, y compris les frais engagés pour leur acquisition.

Les titres de participation font l'objet d'un test de dépréciation lors de chaque clôture, afin de comparer la valeur comptable avec la valeur d'inventaire de chaque participation. La valeur d'inventaire est évaluée par une approche basée sur la méthode des flux de trésorerie futurs (méthode DCF).

Le périmètre des participations a évolué au 31 décembre 2024 par rapport au 31 décembre 2023. En effet, la Société a acquis, en 2024, 100% du capital des sociétés suivantes :

- Diafora pour un montant de 3.075.191,99 euros
- 28° Design pour un montant de 619.191,82 euros

La Société détient également des titres de la société Revertio pour un montant de 570.965 euros, des titres de la société United Crocos pour un montant de 47.771,53 euros, des titres de la société Reenbow pour un montant de 211.703,35 euros, des titres de la société Constel Education pour un montant de 356.537,41 euros et des titres de la société HELLO ELTON pour un montant de 113.160 euros.

Par ailleurs, à la suite de la fusion réalisée en 2021 sur le périmètre HUMANS MATTER, la Société détient désormais un montant total de 6.825.459 euros de titres de sa nouvelle filiale, qui correspond à la somme des titres détenus des anciennes filiales. Cette somme a été augmentée d'un montant de 3.397.500€ par augmentation de capital par compensation de créances le 17 décembre 2024.

Du fait des résultats déficitaires et des projections peu optimistes pour les années à venir, les titres de la société REENBOW ont été dépréciés dans les comptes de la Société à hauteur d'un montant de 105.082 euros au 31/12/23.

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Une provision pour risques et charge d'un montant de 2 576 €, correspondent à la quote-part d'amortissement des frais d'émission d'emprunt imputable à l'exercice clos le 31 décembre 2024, en application du principe d'étalement sur la durée de l'emprunt a été passée pendant l'exercice.

### CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

## CREANCES ET DETTES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

Comptes courants :

		au 31/12/2024	Solde	Intérêts
451950	<b>Compte Courant Humans Matter</b>		168 234,00 €	0 €
451710	<b>Compte Courant Hn Inc</b>		-60 974,41 €	0 €
451970	<b>Compte Courant Gnosia</b>		419,13 €	0 €
451800	<b>Compte Courant OSE CORP</b>		9 426,17 €	0 €

Comptes Clients/fournisseurs :

		au 31/12/2024	Débit	Crédit
411000	<b>HUMANS MATTER</b>		808 712,59 €	
411000	<b>HN INC</b>		33 370,95 €	
411000	<b>OSE CORP</b>		31 752,92 €	

### **TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS**

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
				Brute	Nette				
HUMANS MATTER SAS, 52 quai Rambaud 69002 Lyon	3 737 250	173 159	100%	10 222 959	10 222 959	0	0	17 244 959	770 980
DIAFORA	20 000	122 757	100%	3 075 192	3 075 192	0	0	1 621 785	515 831
28D DESIGN	1 000	154 532	100%	619 192	619 192	0	0	388 667	34 944
REVERTO*	7026	-4166	22,50%	570 865	570 865	0	0	1 266 697	11 844
CONSTEL EDUCATION*	5 671,50	-46 905	9,40%	356837	356837	0	0	706 132	-60 567
	*comptes 2023								

Les données indiquées dans le tableau des filiales pour 28° Design et Diafora couvrent l'ensemble de l'exercice 2024, même si l'acquisition de ces entités par SBT est intervenue en cours d'année.

### VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur de revient des titres a été calculée selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Pas de nouvelle valeur mobilière de placement souscrite par la Société au cours de l'exercice 2024.

### PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan concernent l'amortissement des frais d'acquisition sur titres.

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

### OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

### CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la Société s'élève à un montant de 2.491.630 euros en 2024 et est ventilé de la manière suivante :

- 24.900 euros de reprise d'un avoir client
- Le reste du chiffre d'affaires réalisé (2.466.730 euros) concerne de la refacturation aux filiales de frais de structure, de loyers, de Management Fees et de Human Fees supportés en direct par la Société mais bénéficiant à ses filiales.

### SUBVENTIONS

Le produit de subventions de la Société de l'ordre de 77.269 euros est ventilé de la manière suivante :

- 44.577 euros de produit de subvention à recevoir en 2023 relatif au projet THERADIA
- 32.692 euros de produit de subvention octroyé par l'ANRT et correspondant aux salariés sous contrats CIFRE SBT en 2024

### CREDIT BAIL

Deux contrats de crédit-bail engagent la Société en 2024 :

- Contrats leasing matériels informatiques MacBook avec CM-CIC en date du 01/01/2018 pour le premier contrat  
Loyers 2024 = 7.623 euros
- Contrat leasing matériel informatique avec Dell Finance Service en date du 01/01/2020 pour le premier contrat  
Loyers 2024 = 6.105 euros

<b>Crédit-bail</b>	<b>DELL FINANCE SERVICE</b>	<b>CM-CIC</b>	<b>Total</b>
Valeur d'origine	37 059	76 961	114 020
Nouveaux crédits-baux 2023	14 978	13 150	28 128
<b>Amortissements :</b>			0
Cumul ex antérieurs	31 752	59 935	91 687
Exercice	8 067	15 032	23 099
<b>Valeur nette</b>	<b>12 218</b>	<b>15 144</b>	<b>27 362</b>
<b>Redevances</b>			0
Cumul ex antérieurs	31 752	59 935	91 687
Exercice	6 105	7 623	13 728
<b>Redevances payées</b>	<b>37 857</b>	<b>67 558</b>	<b>105 415</b>
			0
A un an au plus	0	5 527	5 527
A plus d'un an et cinq ans au plus	0	5 527	5 527
A plus de 5 ans			0
<b>Redevances restant à payer</b>	<b>0</b>	<b>11 054</b>	<b>11 054</b>
			0
A un an au plus	28 992	56 402	85 394
A plus d'un an et cinq ans au plus	23 045	33 709	56 754
A plus de 5 ans			0
<b>Valeur résiduelle</b>	<b>52 037</b>	<b>90 111</b>	<b>142 148</b>
			0
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>	<b>6 105</b>	<b>7 623</b>	<b>13 728</b>

#### TRANSFERTS DE CHARGES :

Les transferts de charges pour un montant de 138.454 euros correspondent à :

- Des avantages en nature véhicule de société pour un montant de 12.473 euros ;
- Des transferts de charges auprès des autres entités du groupe pour un montant de 125.981 euros (il s'agit des refacturations de frais de fonctionnement liés aux différents locaux du groupe SBT)

#### CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS :

##### Produits financiers :

Le total des produits financiers constaté en 2024 chez la Société s'élève à 1.200.682 euros. Ceci s'explique par :

- Des produits financiers de participation (dividendes perçus par SBT de sa filiale Humans Matter) pour un montant de 1.200.000 euros ;
- Des gains de change pour un montant de 682 euros.

##### Charges Financières :

Le total des charges financières constaté en 2024 chez la Société s'élève à un montant de 94.372 euros, et s'explique par :

- Des intérêts sur emprunts pour 93.181 euros ;
- Des pertes de change pour 1.190 euros.

#### CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

##### Produits exceptionnels :

Un produit exceptionnel de 5.818 euros est constaté au titre de l'exercice 2024 dans les comptes de la Société.

### Charges exceptionnelles :

Un montant de charges exceptionnelles de 139.913 euros a été constaté au titre de l'exercice 2024.

Ces montants concernent pour :

- 970 euros d'amendes et contraventions ;
- 6.223 euros d'honoraires de notre cabinet de conseil pour la mise en place du plan d'attribution d'actions gratuites;
- 13.724 euros d'honoraires de conseil pour la restructuration du capital de Humans Matter
- 118.996 euros d'indemnités de départ de 4 salariés de la Société partis en 2024 dans le cadre de la réorganisation de l'activité Innovation.

### INTEGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

En 2018, la société TWINCORP rejoint les autres sociétés françaises du groupe dans le groupe d'intégration fiscale (à savoir : Arnava, Happyneuron, FPB2 et Symetrix).

En 2020, du fait de la fusion dans la société FPB2 (devenue la société HUMANS MATTER) des filiales ARNAVA, HAPPYNEURON, SYMETRIX et TWINCORP, le groupe d'intégration fiscale n'est plus que composé de 2 sociétés, à savoir la Société et la société HUMANS MATTER.

La société HUMANS MATTER versera à la Société, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la société filiale aurait bénéficié en l'absence d'intégration.

Au titre de l'exercice 2024, la charge d'impôt sur les bénéfices de la société HUMANS MATTER constatée dans les comptes de la Société au titre de l'intégration fiscale s'élève à 168.234 euros.

## **ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**

### ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

La convention collective de la société prévoit des indemnités de fin de carrière. Le montant de cet engagement, non provisionné dans les comptes, s'élève, charges sociales comprises à 16192 euros.

Il tient compte d'une revalorisation annuelle des salaires de 4% et d'un taux d'actualisation de 3,28% et un taux de rotation du personnel de 6,25%.

### ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les Prêts Garantis par l'Etat souscrits par SBT courant 2020 bénéficient de la garantie de l'Etat (garantie BPI) telle que prévue par l'arrêté du 23 mars 2020.

Promesse de cession des actions de REVERTO par les autres associés de REVERTO au bénéfice de la Société (Bénéficiaire) :

Prise de participation d'une valeur de 571 k€ à hauteur de 25,7% du capital de la société REVERTO par souscription de 1.500 actions nouvelles et par acquisition de 309 actions auprès d'un actionnaire cédant.

Cette acquisition a été également financée par PPR pour 500 k€.

Une promesse de cession a été consentie sur l'intégralité des actions restantes aux termes d'un Pacte d'associés. L'option conférée à la Société pourra être levée par elle entre juillet et novembre 2026. La valeur sera comprise entre 2 100 k€ (« Valeur Plancher ») et 9 000 k€ (« Valeur Plafond »).

La valeur d'entreprise sera égale au Résultat d'Exploitation (déc.-25) \* coefficient multiplicateur (20).

Dans le cadre du rachat de la société Diafora fin novembre 2024, la cédante a consenti une garantie d'actif et de passif au bénéfice de la Société et un montant de 250k€ a été retenu, sous séquestre, en garantie de la garantie.

Par ailleurs, la Société a consenti un nantissement sur les titres des sociétés Diafora et 28° Design au profit des banques Cera, BPAURA et Palatine, dans le cadre de l'emprunt effectué pour financer les rachats de ces deux sociétés fin novembre 2024.

La Société ne dispose donc pas d'autres engagements hors bilan au 31/12/24.

### CREDIT D'IMPOT RECHERCHE (CIR et CII) :

Le crédit d'impôt recherche calculé au titre de 2024 s'élève à un montant de 90.214 euros.

Le produit du CIR, propre à l'entreprise, comptabilisé est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

### EFFECTIF MOYEN :

Salariés permanents : 8,46

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

	En Euros	Exercice n
<b>A</b>		
1.	Capitaux propres à la clôture de l'exercice n-1 avant affectations	7 839 323
2.	Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	1 800 569
3.	Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice n	9 639 892
<b>B</b>	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice n	0
1.	Variation du capital	0
2.	Variation des autres postes	0
<b>C.</b>	<b>(=A3 + B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs</b>	<b>9 639 892</b>
<b>D</b>	Variation en cours d'exercice :	1 003 654
1.	Variation du capital	0
2.	Variation des primes, réserves, report à nouveau	1 003 654
3.	Variation des « provisions » relevant des capitaux propres	0
4.	Contrepartie des réévaluations	0
5.	Variation des provisions réglementées et subventions d'investissement	0
6.	Autres variations	0
<b>E</b>	<b>Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice n avant AGO (=C+D)</b>	<b>10 643 546</b>
<b>F</b>	<b>VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (=E-C)</b>	<b>1 003 654</b>
<b>G</b>	dont : variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
<b>H</b>	<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATION DE STRUCTURE (F-G)</b>	<b>1 003 654</b>

EVENEMENTS POST CLOTURE

La Société a constitué avec la société APLIM, une joint-venture dénommée FONDAMENTAPPS. Cette joint-venture, dont la Société détient 50% du capital et des droits de vote, a été immatriculée le 4 avril 2025.

Elle a pour objet social :

- les études, conseils et toutes prestations informatiques dans le domaine des sciences cognitives appliquées à l'Education,
- la délivrance de services,
- la conception, le développement, la commercialisation de tous produits informatiques et notamment de logiciels, progiciels, matériels, fournitures et accessoires, édition de logiciels et progiciels, et
- les actions de formation en matière informatique et formation métier.

Conformément au traité d'apport signé le 18 novembre 2024 entre la société OSE (devenue HUMANS MATTER) et HUMANS MATTER (devenue HAPPYNEURON) il est prévu de procéder, postérieurement à la clôture, à une réduction de capital de la Société HUMANS MATTER (devenue HAPPYNEURON). Cette opération vise à permettre l'attribution à la société des 2 607 021 actions OSE (devenue HUMANS MATTER) reçues dans le cadre de l'apport de la branche d'activité AT WORK, selon le régime prévu à l'article 115, 2 du Code général des impôts.